

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 75 (1983)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Quelques livres et brochures

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Quelques livres et brochures

*SSP/VPOD: «Plus de temps libre pour vivre mieux» (84 pages), Zurich 1982.*

Cette «base de discussion» est un approfondissement des réflexions sur la réduction de la durée du travail et des travaux de la 3<sup>e</sup> conférence nationale des femmes du SSP. Douze thèses sur le temps mettent en évidence l'inégalité profonde de notre société. Six revendications en matière de réduction de la durée du travail sont commentées, ainsi que six revendications relatives à l'aménagement des horaires de travail. La brochure peut être obtenue au secrétariat fédératif du SSP, case postale, 8030 Zurich-Hottingen. (Fr. 3.– pour membres d'un syndicat de l'USS, Fr. 5.– pour non-membres).

*Institut syndical européen: «La durée du travail en Europe occidentale en 1982», Info 3 (59 pages), Bruxelles 1983.*

Ce numéro d'une nouvelle série de publications de l'Institut syndical européen fait le point de la situation actuelle de la durée du travail sous ses différentes formes ainsi que des évolutions des récentes années dans les pays d'Europe occidentale (la durée hebdomadaire du travail, les congés payés annuels, l'âge de la scolarité et l'âge de la retraite, les heures supplémentaires et le travail posté). La brochure peut être commandée auprès de l'Institut syndical européen, Boulevard de l'Impératrice 66 (Bte 4), B-1000 Bruxelles. (Le même institut avait publié en 1979 et 1980 une étude consacrée au même thème: première partie, la situation actuelle, deuxième partie, analyse des conséquences économiques et sociales).

*Confédération romande du travail: «Du temps pour vivre mieux et autrement» (48 pages), Genève 1981.*

Cette petite brochure veut situer la question du temps de travail dans le contexte plus général du temps de vivre, partir de la situation actuelle, en comprendre les enjeux et développer des propositions syndicales d'actualité (Fr. 3.–, CRT, case postale 343, 1211 Genève 3).

*ADRET: «Travailler deux heures par jour», Editions du Seuil (188 pages), Paris 1977 (existe en livre de poche).*

«C'est sur le gâchis du temps de travail, sur la libération possible du temps, une réflexion à plusieurs voix». C'est surtout un classique de la réflexion sur la durée du travail, et une série de témoignages et d'analyses facile et passionnante à lire.

*Echange et projets: «La révolution du temps choisi», Editions Albin Michel (252 pages), Paris 1980.*

«Nous sommes malades du temps: nous en avons trop ou trop peu: il est mal et injustement réparti. Il nous talonne brutalement, bêtement. Dans la société libérale, il reste une valeur bafouée, une liberté confisquée, un bien bloqué – et c'est le plus précieux, la vie même: le temps. Cela ne peut plus durer. Reconquérir le droit au temps, tel est aujourd'hui l'enjeu.»

*Rolande Cuvillier: «Vers la réduction du temps de travail?», BIT (174 pages), Genève 1981.*

Cet ouvrage présente les thèses et arguments avancés sur les effets possibles d'une réduction du temps de travail dans les pays industrialisés à économie de marché. Dans les trois chapitres principaux, l'auteur examine les incidences possibles de mesures de réduction du temps de travail au niveau de l'individu, de l'entreprise et de la collectivité (Fr. 25.–).

*Jacques Attali: «Histoires du temps», Edition Fayard (332 pages), Paris 1982.*

Livre difficile à lire, qui a l'ambition d'embrasser toute l'histoire de l'humanité. Un tiers de l'ouvrage est consacré à la révolution industrielle et c'est une brillante démonstration du dressage à la ponctualité et au respect du temps du patron, auquel a été soumise la classe ouvrière.

*Christian Lalive d'Épinay et autres: «Temps libre, culture de masse et cultures de classes aujourd'hui». Editions Pierre-Marcel Favre (251 pages), Lausanne 1982.*

La discussion des théories sociologiques rend la lecture de cet ouvrage assez difficile. Une enquête menée en 1974–1975 auprès de plus de 1000 personnes résidant en Suisse donne des informations intéressantes sur la différence de l'attitude face aux loisirs selon les différentes couches sociales.

*OFIAMT: «Formes particulières de l'aménagement du temps de travail» (70 pages), Berne 1982.*

Ce sont les prescriptions de la loi sur le travail du 13 mars 1964 qui font autorité en matière de durée du travail dans la plupart des entreprises et pour la majeure partie des travailleurs de notre temps. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), en tant qu'autorité de haute surveillance sur l'exécution de cette loi, suit avec attention et de manière active les tendances qui prennent forme. Avec cet ouvrage consacré aux formes particulières de la durée du travail, il désire procurer aux cercles intéressés – et avant tout au praticien – des connaissances relatives à des situations qui ne sont pas toujours suffisamment connues (heures supplémentaires, travaux annexes, horaire mobile, etc.). La brochure peut être obtenue auprès de l'OFIAMT, Division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne. (Fr. 7.-).